



Strasbourg, le 30 juin 2006

Communiqué de presse

**Mise en place d'une coopération entre secouristes français et allemands
à l'occasion du départ du Tour de France.**

A l'occasion de son intervention lors du dernier Conseil de l'Eurodistrict (qui s'est déroulé le 23 juin 2006 à Oberkirch), le Dr. BARTIER, Directeur du SAMU 67, avait présenté les difficultés réglementaires rencontrées par les services de secours français et allemands dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de coopération, et ce notamment à l'occasion du Tour de France.

La position du Ministère de l'Intérieur français, qui s'opposait à l'intervention des secouristes allemands à Strasbourg, en renfort de leurs collègues français de la Croix Rouge, au motif qu'il n'existe à ce jour aucun Protocole d'accord relatif à une reconnaissance des diplômes de secouristes entre la France et l'Allemagne, avait notamment fait l'objet d'une intense discussion.

Mme le Maire de Strasbourg et M. le Président de la Communauté Urbaine s'étaient alors engagés à intervenir personnellement auprès des Services de l'Etat afin de faire évoluer favorablement ce dossier.

Suite à cette intervention, et au vu de l'intérêt que représente la mise en place d'une collaboration franco-allemande dans le cadre d'un événement d'une telle ampleur, M. le Préfet du Bas-Rhin vient d'autoriser, par courrier du 28 juin dernier, l'intervention des secouristes allemands, côté français, au sein d'équipes binationales.

Mme le Maire et M. le Président se réjouissent vivement de cette décision favorable qui est de nature à améliorer considérablement la couverture des risques mise en place à l'occasion de cette manifestation.

Dans un courrier de ce jour adressé à M. le Préfet, ils lui font part de leurs plus vifs remerciements pour son engagement dans ce dossier et tiennent à souligner que ce domaine constitue l'un des axes de travail prioritaire de l'Eurodistrict, et qu'au-delà du Tour de France et de la dérogation exceptionnelle accordée aux Services de secours à cette occasion, il conviendra de réfléchir conjointement aux adaptations réglementaires envisageables afin de mettre en place, à l'avenir, une réelle complémentarité des moyens de secours, de part et d'autre de la frontière.

Contact presse :
Anne Prémel – 03 88 60 93 97